

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

## Article 1 : Champs d'application

Les présentes conditions générales d'exécution des prestations (ci-après « les conditions générales ») s'appliquent aux divers travaux, prestations et services (ci-après « les Prestations ») rendus au titre des engagements acceptés par le Prestataire.

Les prestations proposées par Mobile Angelo Perpignan sont les suivantes :

Réparation de smartphone, tablette, console, ordinateur, produits électroniques.

Le choix et l'achat de prestations chez Mobile Angelo Perpignan sont de la seule responsabilité du client.

Mobile Angelo Perpignan n'est pas un centre agréé Apple et n'a aucun lien avec Apple maison mère.

Ces CGS sont accessibles à tout moment sur le site [www.mobileangelo-perpignan.com](http://www.mobileangelo-perpignan.com) et prévaudront sur tout autre document.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGS et les avoir acceptées avant la prise en charge de son appareil.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Des factures seront émises correspondant aux prestations fournies et aux débours engagés par provision et au fur et à mesure de leur réalisation. Sauf convention contraire, les factures sont émises à la fin des travaux. Le règlement des factures est exigible dès réception.

Conformément à la loi, tout retard de paiement oblige le Prestataire à facturer des intérêts de retard au taux de 10 fois celui de l'intérêt légal ; au surplus, le Prestataire sera fondé à suspendre l'exécution des prestations jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable.

Les coordonnées du prestataire sont les suivantes :

Mobile Angelo Perpignan

6 Rue Charles Fabry

66000 Perpignan

MAIL : [contact@mobileangelo-perpignan.com](mailto:contact@mobileangelo-perpignan.com)

Téléphone : 09 87 02 24 19

SIRET : 81936757400020

## **Article 2 : Tarification**

Nous nous réservons le droit de modifier les tarifs à tout moment sans prévenir et sans aucunes justifications.

Les prix affichés comprennent la main d'oeuvre, mais pas les taxes annexes ou possible pièce de rechange, qui sont facturées en supplément. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client par mail. En cas de non-paiement de la prestation, Mobile Angelo Perpignan se réserve le droit de garder le matériel du client jusqu'au paiement de la facture pendant une durée de maximum 60 jours. Passé ce délai, Mobile Angelo Perpignan se réserve le droit de recycler ou revendre le matériel afin de récupérer les sommes perdues.

### **Article 3 : Obligation du Prestataire**

Mobile Angelo Perpignan s'engage à fournir les moyens humains nécessaires à l'accomplissement des prestations définies dans les présentes conditions générales. Le client est informé que les prestations de Mobile Angelo Perpignan, comme sa propre intervention, entraînent une rupture de la garantie constructeur et/ou distributeur et/ou fournisseur auprès duquel le client a acquis ses équipements et à laquelle ne se substitue en aucun cas une garantie de Mobile Angelo Perpignan.

De convention expresse entre les parties Mobile Angelo Perpignan n'est soumis, au titre des présentes qu'à une obligation de moyens et en aucun cas à une obligation de résultat. Le client reconnaît être au courant que ses appareils ont une possibilité de ne pas être réparable. De plus, le client reconnaît les risques des interventions sur carte mère et en assume pleinement la responsabilité.

Dans le cas où Mobile Angelo Perpignan ne parvient pas à réparer la panne du client, l'intervention fournie sur le matériel ne fera l'objet d'aucune facturation.

Etant donné que Mobile Angelo Perpignan intervient sur demande expresse du client, en aucun cas Mobile Angelo Perpignan ne peut être tenu responsable des dommages direct et/ou indirects, matériels ou immatériels.

### **Article 5 : Obligation du Client**

Le client est informé qu'il doit maintenir ses équipements dans des conditions conformes aux spécifications des fabricants et/ou distributeur et/ou fournisseur et/ou éditeur, respecter les normes de sécurité, suivre les procédures légales d'installation et d'utilisation.

Le client s'engage à tenir à disposition l'ensemble des documentations techniques et/ou commerciales (manuels, cd, dvd, licences, MDP...) dont le technicien de Mobile Angelo Perpignan aurait besoin pour la bonne exécution de l'intervention.

Le client s'engage à s'efforcer d'expliquer l'origine de la panne survenue notamment, les codes d'erreurs affichés à l'écran, les manœuvres effectuées (logiciel installé, manipulation effectuée, mise à jour effectuée ou non...). Il s'engage aussi à fournir toutes les informations demandées sur la fiche de prise en charge.

Le client s'engage à laisser le temps nécessaire à Mobile Angelo Perpignan de terminer toutes interventions commencées.

Le client reconnaît avoir lu et accepté les présentes CGS sans aucunes réserves – à avertir directement le Prestataire de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution des Prestations.

Après réparation, le Client s'engage à régler toutes les sommes dues au titre des réparations.

### **Article 6 : Délai de réparation**

Nos délais ne sont absolument pas garantis. Les délais fournis au Client au moment de la prise en charge sont donnés à titre indicatif et nous n'avons aucune obligation de respecter vos délais. Les réparations sont effectuées le plus rapidement possible selon les moyens techniques et humains disponibles.

Les délais varient en fonction de la disponibilité des pièces et/ou composants ainsi que de la complexité de la panne, du temps nécessaire au diagnostic et du nombre de réparations déjà en attente.

Le client ne pourra prétendre à aucun dédommagement s'il trouve les délais trop longs. Nous ne garantissons pas les délais. Le Client pourra toujours annuler sa réparation s'il trouve le délai trop long et si celle-ci n'a pas encore commencé.

### **Article 7 : Garanties**

Toutes les pièces et les services de réparation sont garantis pour une période de 30 jours après la date de réparation (hors oxydation, panne réseau et pièces non fournies par Mobile Angelo Perpignan). Notre garantie couvre le(s) problème(s) primaire(s) que nous avons réparé mais ne couvre pas l'ensemble de l'appareil. Les problèmes secondaires et autres défauts connus dont nous n'étions pas conscients ou les problèmes qui ne sont pas détectables avant la réparation initiale ne sont pas couverts par la garantie.

Les dommages accidentels après la réception de l'appareil ou pendant le transport postal ne sont pas couverts. Nous ne serons en aucun cas responsables de la perte de données. Vous devez avoir fait une sauvegarde avant l'expédition.

## **Article 7 bis : Hors garanties**

Nous ne garantissons pas, les interventions sur les appareils oxydés. La désoxydation a pour but de rallumer l'appareil afin d'y récupérer vos données. Si vous souhaitez le réutiliser par la suite, nous ne prendrons pas en garantie les pannes rencontrées suite à notre intervention.

Nous ne garantissons pas, les interventions sur les pannes de charge et de réseau 2G/3G/4G.

Nous ne garantissons pas tout appareil n'ayant pas ou plus de sticker de garantie, ainsi que les appareils ayant le sticker déchiré ou endommagé.

La garantie est caduque si le client a effectué toutes installations, modifications logiciel et/ou matériel sur son environnement informatique ou de communication.

La garantie ne comprend pas la casse ou la détérioration, précoce ou non, de matériel réparé. En cas de casse, une nouvelle intervention sera facturée.

Elle est caduque si le client refuse la garantie ou l'intervention d'un technicien pour quelques raisons que ce soit.

Elle est caduque si le client dépasse le délai de 30 jours pour signaler une anomalie correspondant à l'intervention du technicien.

Mobile Angelo Perpignan n'est en aucun cas responsable des préjudices possibles suite à une panne constatée par le client durant la période de garantie.

Si l'intervention effectué par le technicien Mobile Angelo Perpignan est sans rapport avec les conditions de garantie, Mobile Angelo Perpignan est en droit de demander au client le paiement de la nouvelle intervention.

Les dommages accidentels après la réception de l'appareil ou pendant le transport postal ne sont pas couverts. Nous ne serons en aucun cas responsables de la perte de données. Vous devez avoir fait une sauvegarde avant l'expédition.

Les réparations gratuites ne sont couvertes qu'au cas par cas et ne sont pas couvertes par la garantie car nous ne garantissons que les services payants.

### **Article 8 : Les risques**

Toutes interventions sur carte mère présentes un risque très élevé de surchauffe et donc de détérioration partielle ou définitive de la carte mère. Une réparation au composant peut entraîner la perte définitive de votre appareil et/ou de vos données.

En passant commande chez Mobile Angelo Perpignan vous acceptez de prendre ce risque. Par conséquent, si votre appareil est détruit lors d'une opération, vous ne pourrez prétendre à aucun dédommagement quel qu'il soit et en endossez la totale responsabilité. En déposant votre appareil pour réparation, vous déclarez être d'accord avec toutes nos conditions.

### **Article 9 : Limites de responsabilité**

Tous les appareils envoyés à Mobile Angelo Perpignan sont sous l'entière responsabilité du Client qui fait appel à nos services. Nous déclinons toutes responsabilités en cas de perte ou de vol, de détérioration partielle ou totale, de dommages directe ou indirecte, de destruction partielle ou totale de votre appareil.

En utilisant nos services, vous déclarez avoir pris connaissances et accepter pleinement et sans réserve toutes nos conditions générales de services ci-dessous et sur notre site [www.mobileangelo-perpignan.com](http://www.mobileangelo-perpignan.com)

Vous déclarez aussi comprendre les risques d'une intervention sur carte mère (électronique) et autorisez Mobile Angelo Perpignan à intervenir dessus et dédouanez entièrement Mobile Angelo Perpignan de toutes responsabilités en cas d'échec de réparation et en cas de détérioration partielle et/ou définitive de la carte mère. En aucun cas Mobile Angelo Perpignan sera tenu de rembourser une carte mère détériorée lors d'une intervention à risque. Vous vous engagez à prendre vos dispositions au cas où.

L'entière responsabilité du Prestataire et celle de ses collaborateurs relative à tout manquement, négligence ou faute, relevé à l'occasion de l'exécution des Prestations, sera plafonnée au montant des honoraires versés au titre des prestations mise en cause, afin de couvrir les réclamations de toute nature (intérêts et frais inclus) et ce,

quels que soient le nombre d'actions, de fondements invoqués, ou de parties aux litiges.

Le client reste responsable des données présentes sur ses équipements. En conséquence le client prendra toutes les précautions d'usage afin de sauvegarder ses données personnelles. La responsabilité de Mobile Angelo Perpignan en cas de pertes totales ou partielles des données de quelque sorte que ce soit ne peut être engagée.

Les parties conviennent que les obligations de Mobile Angelo Perpignan au titre des relations pré contractuelles sont des obligations de moyen et non de résultat.

### **Article 10 : Annulation**

Le Client est en droit d'annuler une intervention, si celle-ci n'a pas encore démarrée.

En cas d'annulation durant une intervention, celle-ci sera entièrement dû par le client.

### **Article 11 : Information et confidentialité**

Le Prestataire est assujetti à une obligation légale de secret professionnel.

Dans le cadre de la réalisation des prestations, Mobile Angelo Perpignan peut être amenée à accéder aux fichiers personnels sur l'ordinateur, le smartphone ou la tablette du client.

Mobile Angelo Perpignan s'engage dès lors à respecter la vie privée de ses clients. Aucune donnée personnelle n'est collectée lors des interventions.

Sauf demande expresse du client et uniquement à des fins de sauvegarde ou de diagnostic, aucun fichier du client n'est récupéré depuis son ordinateur, smartphone ou tablette vers les systèmes informatique de Mobile Angelo Perpignan.

Cependant, dans le cas où les supports informatique du client contiendraient notamment des informations, données, images, vidéos sanctionnées par la loi, Mobile Angelo Perpignan se réserve le droit d'en informer les autorités judiciaires compétentes.

Enfin, Mobile Angelo Perpignan ne pourra être tenue responsable dans le cas où toute autorité judiciaire compétente lui demanderait de lui livrer les supports informatiques et/ou de communication de client qui contiendraient notamment des informations, données, images, vidéos sanctionnées par la loi.

Le cas échéant, le montant des prestations reste dû par le client et lui sera facturé

### **Article 12 : Réclamations**

Toutes les réclamations, qu'elles soient amiables ou judiciaires, relatives à l'exécution des Prestations devront être formulées dans un délai de dix jours ouvrés à compter de la fin de la réalisation de la Prestation.

### **Article 13 : Règlement des litiges**

De convention expresse, le présent contrat sera gouverné par le droit français. Ces termes et conditions ne doivent pas être interprétés comme limitant les droits statutaires du client et rien ne limite les droits statutaires du client en tant que consommateur.

Les litiges éventuels entre les parties seront réglés en priorité à l'amiable ou à défaut au Tribunal de commerce du siège social de Mobile Angelo Perpignan.

### **Article 14 : Territoires**

L'ensemble des articles et des prestations de Mobile Angelo Perpignan des présentes conditions générales sont applicable sur tous les départements français.